

DEMANDE D'INVITATION EN CONCILIATION

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE DE LIEGE

DIVISION(à compléter suivant la compétence territoriale– voir adresses infra)

Nom et prénom(s) :

Domicilié(e) :

Ou

Nom et forme de la société ou de l'association :

Siège social :

BCE :

**Vous prie de bien vouloir appeler en conciliation devant le TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE DE LIEGE
DIVISION ARLON / DINANT / HUY / LIEGE / MARCHE / NAMUR / NEUFCHATEAU / VERVIERS
(Entourer ci-dessus la mention utile)***

Nom et prénom(s) :

Domicilié(e) :

Ou

Nom et forme de la société ou de l'association :

Siège social :

BCE :

Pour le motif suivant (expliquer précisément les motifs de l'appel en conciliation):

Fait à :

Date :

Signature :

Veillez annexer tout document utile pour expliciter votre demande.

Le présent document, ses annexes, ainsi qu'une copie de la carte d'identité recto/verso sont :

- Soit à déposer directement au greffe de la division compétente.
- Soit à communiquer par courrier au greffe de la division compétente.
- Soit à déposer sur e-Deposit au moyen de votre carte d'identité.

*Les coordonnées des différentes divisions sont sur le site <https://www.tribunaux-rechtbanken.be/fr/tribunal-de-lentreprise-de-liege/divisions>